



## **REGLEMENT édition concours design 2015**

### **Table des matières**

1. La dénomination et l'objet du concours
2. Les thèmes
3. Les participants & les conditions de participation
4. Les modalités d'inscription
5. Les projets
6. Les règles de présentation
7. La propriété intellectuelle et industrielle
8. Le jury et la détermination des gagnants
9. Le calendrier du concours
10. Les récompenses et la remise des prix
11. L'édition éventuelle des modèles
12. Le traitement des données personnelles
13. L'acceptation du règlement
14. Litige

### **1. Dénomination et objet du concours**

La société Mobilier Européen - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13.719.600 euros, ayant son siège social à 68260 Kingersheim, 90 rue de Guebwiller (adresse postale: BP 52458 - 68944 Mulhouse Cedex 9), immatriculée au RCS de Mulhouse sous le n° 338 477 342, concessionnaire exclusif et franchiseur de la marque FLY - organise la quatrième édition du concours Design FLY.

L'objectif de ce concours est de servir de tremplin à des étudiants ou jeunes professionnels en leur proposant un nouvel espace d'expression, l'édition effective de leur création et une distribution dans les 130 magasins franchisés de l'enseigne FLY en France, en Suisse et en Espagne.

Le concours a pour objet de permettre à de jeunes designers de proposer leur réflexion sur les accessoires de l'habitat d'aujourd'hui en prenant en compte les nouveaux modes de vie.

Les créations proposées devront être novatrices d'un point de vue du concept et de l'esthétique tout en tenant compte de l'aptitude à la commercialisation en termes de contraintes de sécurité, de coût, de respect de l'environnement et plus généralement des normes et réglementations en vigueur et de faisabilité technique.

## **2. Thèmes**

### **4 thèmes sont proposés**

#### **1 - L'ASSISE**

L'univers du siège et du canapé ou fauteuil, dans son approche traditionnelle, droit ou en angle, à revêtement textile ou cuir, houssé ou tendu.

#### **2 - LA TABLE BASSE**

Une table basse, quelle qu'en soit la forme et la taille.

#### **3 - L'ÉTAGÈRE - BIBLIOTHÈQUE**

L'étagère - bibliothèque dans son sens traditionnel, indépendante ou modulaire.

#### **4 - LE TAPIS**

Créations graphiques, variations couleurs et matières autour du tapis.

## **L'ESPRIT GÉNÉRAL DU CONCOURS**

Le jury prendra particulièrement en considération les projets adaptés, formellement et conceptuellement, aux contraintes de la grande diffusion, notamment en terme de simplicité et d'ingéniosité, de coût de fabrication et de mise en œuvre industrielle et technique. Le choix des matériaux notamment ainsi que le processus de fabrication devront permettre de rendre le produit édité le plus accessible possible.

Le projet devra également intégrer une aptitude à la commercialisation en termes de contraintes de sécurité, de respect de l'environnement et plus généralement des normes et réglementations en vigueur.

## **3. Participants et conditions de participation**

Le concours est ouvert aux personnes majeures:

- > Etudiants en année diplômante ou jeunes diplômés d'une école de design ou d'arts graphiques
  - . Ecoles de design
  - . Beaux arts - section design
  - . Ecoles d'arts appliqués,
  - . Ecole de graphisme.
- > Aux jeunes professionnels

Les participants doivent résider en France métropolitaine, DOM-TOM, Belgique ou Suisse.

Les projets devront impérativement être rendus en langue française.

La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif (collectif de 3 personnes maximum).

Chaque participant est libre de concourir dans les 4 thèmes proposés, il devra alors présenter 1 projet différent pour chacun des thèmes. Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours.

Mobilier Européen - FLY ne rembourse pas les frais exposés par les participants pour participer au concours.

Le règlement complet du présent concours est déposé à l'Etude de Maître Valérie GUEDJ, Huissier de justice, 21 rue Victor Schoelcher, BP 92051, 68059 Mulhouse Cedex 02. Il peut être obtenu sur simple demande écrite adressée à Mobilier Européen FLY, Concours Jeunes Designers, BP 52458 - 68944 Mulhouse Cedex 9, les frais de timbres étant remboursés au tarif postal lent en vigueur (une seule demande par participant pendant toute la période du concours).

Il peut également être consulté pendant la durée du concours sur le site internet [www.concoursdesign.fly.fr](http://www.concoursdesign.fly.fr)

#### **4. Modalités d'inscription au concours**

Les participants ou collectifs participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours sur le site [mag.fly.fr/concours-design/](http://mag.fly.fr/concours-design/) entre le 30/05/2014 et le 30/09/2014 et compléter le formulaire d'inscription.

Un mail de confirmation sera envoyé en retour qui validera l'inscription.

Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des documents papier et numériques présentant le projet.

L'enseigne FLY se réserve le droit d'exclure du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.

Toute déclaration qui s'avérerait fautive entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Seront éliminés du concours, les projets non-conformes au cahier des charges, reçus en mauvais état, reçus hors délai ou présentant un aspect litigieux.

#### **5. Les projets**

Les participants devront tenir compte des points suivants :

- > Le projet doit être original et ne doit notamment pas déjà exister sur le marché
- > Le projet doit avoir un prix de vente adapté au positionnement d'accessibilité de l'enseigne FLY.
- > Le projet doit s'adresser à un public le plus large possible

#### **6. Règles de présentation**

Les projets doivent être envoyés le 30.10.2014 au plus tard, par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

A l'adresse suivante

FLY

Concours DESIGN

90 route de Guebwiller

68260 KINGERSHEIM

Les projets se composent comme suit :

> Documents format A4

- note conceptuelle du projet (intentions, motivations, histoire de la création etc.)
- descriptif technique (matériaux utilisés, détails...)

- curriculum vitae du ou des participant(s)
  - > Documents format A3
    - 1 document A3 / dessins du projet : 3 dessins au maximum sur le document A3
    - 1 document A3 / photos des maquettes (facultatif)
- Sera également joint au projet 1 CD ou 1 clef USB avec tous les éléments en format pdf.

Aucun projet ne sera renvoyé aux participants à l'issue du concours.

## **7. Propriété intellectuelle et industrielle**

7.1 La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la création reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment à Mobilier Européen ce qui suit :

- > La création est originale et n'a pas été présentée dans le cadre de toute autre compétition ou forum, ni par écrit, ni par oral;
- > Le participant ou collectif de participants est l'auteur exclusif de la création;
- > La création ne porte pas atteinte aux droits de tiers;
- > A la date de présentation de la création, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création;
- > La création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

Le participant dégage la société Mobilier Européen de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément Mobilier Européen du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

7.2 La société Mobilier Européen a l'intention, mais pas l'obligation, d'éditer les projets gagnants et de les intégrer temporairement ou non à sa collection FLY.

7.3 Dans le cas où la société Mobilier Européen décide de produire ou de faire produire directement ou par l'intermédiaire de tiers, un projet gagnant, ou un autre projet qui aura été proposé par un participant dans le cadre du concours, un contrat d'édition de modèle sera alors signé avec le ou les créateurs de l'œuvre, lesquels demeureront titulaires du droit d'auteur.

7.4 Les participants autorisent expressément la société Mobilier Européen, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV, etc.) et autorise la société Mobilier Européen, à titre gratuit, à exploiter leur droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours.

## **8. Le jury et la détermination des gagnants**

Le jury est composé de représentants de l'enseigne FLY et de professionnels du monde du design.

Dans le cadre de son évaluation, le jury passe en revue les critères suivants :

- > la créativité

- > si le projet est fondé sur des tendances actuelles
- > si le projet respecte les normes et législations en vigueur (environnement, etc)
- > le respect du positionnement prix de l'enseigne FLY
- > l'aptitude à la commercialisation
- > la capacité à être produit en série
- > la facilité d'utilisation

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours et trancher en dernier ressort tous cas litigieux.

Le jury se réunira afin d'élire le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> prix de chacune des 4 catégories.

Mobilier Européen communiquera la liste des huit gagnants (deux par catégorie) à Maître GUEDJ, huissier de justice à Mulhouse.

## **9. Le calendrier du concours**

- > Date limite d'inscription au concours sur le site [www.concoursdesign.fly.fr](http://www.concoursdesign.fly.fr) : le 30/09/2014
- > Date limite d'envoi des dossiers : le 30/10/2014
- > Publication du nom des gagnants et remise des prix : décembre 2014

## **10. Les récompenses et la remise des prix**

### > Les 1<sup>ers</sup> prix

Un 1<sup>er</sup> prix sera décerné dans chacune des 4 catégories présentées à l'article 2.

Les gagnants des 1<sup>er</sup> prix percevront une somme de 3000 € par gagnant ou collectif de gagnants.

Ils bénéficieront en outre de la promotion liée au concours, en particulier par les comptes-rendus qu'en feront les titres associés, la présence dans les supports de communication du concours et de la presse magazine.

### > Les 2<sup>èmes</sup> prix

Un 2<sup>ème</sup> prix sera décerné dans chacune des 4 catégories présentées à l'article 2.

Les gagnants des deuxièmes prix recevront un bon d'achat d'une valeur de 750 € (en carte cadeaux) par gagnant ou collectif de gagnants valable dans les magasins FLY.

Simultanément, Mobilier Européen contactera personnellement chaque gagnant afin de l'informer de son gain.

La remise des prix aura lieu en décembre 2014 - l'information de la date et du lieu sera transmise ultérieurement aux lauréats. Dans le cas où l'un des gagnants ne pourrait pas y assister, Mobilier Européen lui transmettra son lot par voie postale.

## **11. Edition éventuelle des modèles**

La société Mobilier Européen pourra proposer aux gagnants des 1<sup>er</sup> prix de chaque catégorie d'éditer leurs oeuvres, pour les faire figurer dans sa collection 2015-2016, sous réserve que le gagnant ait déposé le modèle à ses frais auprès de l'INPI.

Dans ce cas, un contrat d'édition de modèle sera alors signé avec le ou les créateurs de ces œuvres. Les royalties s'élèveront à 3% du chiffre d'affaires HT hors frais de transport, réalisé par le fournisseur du modèle au titre de la vente dudit modèle auprès des magasins FLY du réseau Mobilier Européen implantés en France, en Suisse et en Espagne.

Toute oeuvre ayant gagné un 1er prix dans le cadre du présent concours et n'ayant pas fait l'objet d'un contrat d'édition de modèle dans les 24 mois suivant la proclamation des résultats, redeviendra libre à l'édition.

## **12. Le traitement des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont traitées par la société Mobilier Européen conformément aux dispositions de la loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à la société Mobilier Européen - FLY, Concours Jeunes Designers, BP 52458 - 68944 MULHOUSE CEDEX 9. Aucun frais ne sera demandé.

## **13. Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, la société Mobilier Européen se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

## **14. Litige**

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.